



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses****Réunion commune de la Commission d'experts du RID et du
Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses**

Berne, 15-19 mars 2021

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire

**Propositions d'amendements au RID, à l'ADR et à l'ADN:
nouvelles propositions****6.2.3.1.5 du RID et de l'ADR – dispositifs de décompression
des bouteilles d'acétylène ne portant pas la marque « UN »****Communication du Gouvernement allemand*, **, ******Résumé*

Résumé analytique :	La présente proposition vise à préciser que, généralement, les bouteilles d'acétylène ne portant pas la marque « UN » ne peuvent pas être équipées d'un dispositif de décompression.
Mesure à prendre :	Étendre l'interdiction des dispositifs de décompression aux bouteilles d'acétylène ne portant pas la marque « UN » dans le 6.2.3.1.5 du RID et de l'ADR 6.2.3.1.5.
Documents de référence :	Documents informels INF.21/Rev.1 et INF.42 de la session tenue par la Réunion commune en mars 2014.

* A/75/6 (Sect. 20), par 20.51.

** Diffusée par l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) sous la cote OTIF/RID/RC/2021/20.

*** Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



Introduction

1. En mars 2014, la Réunion commune a décidé d'interdire l'installation de bouchons fusibles sur des bouteilles d'acétylène ne portant pas la marque « UN », sur la base d'une proposition de l'Allemagne (document informel INF.42), appuyée par le Groupe de travail des normes de la Réunion commune (document informel INF.21/Rev.1).
2. Jusqu'à présent, les bouteilles d'acétylène n'étaient équipées d'aucun dispositif de décompression autre que des bouchons fusibles, et l'interdiction visée au paragraphe 1 était donc suffisante. Néanmoins, en raison de l'interdiction des bouchons fusibles susmentionnée, l'emploi d'autres dispositifs de décompression (par exemple des disques de rupture) est envisagée de plus en plus fréquemment.
3. Les bouchons fusibles ne sont pas seuls à présenter des effets néfastes lorsqu'ils sont installés sur des bouteilles d'acétylène ; c'est aussi le cas de tous les autres types de dispositifs de décompression (voir le document informel INF.42 : en cas de fonte du bouchon fusible, l'acétylène commence à se décomposer dans la bouteille et la matière poreuse ne peut plus remplir sa fonction, qui est d'empêcher cette réaction. La décomposition se poursuit alors dans la bouteille contenant l'acétylène, ce qui provoque une augmentation rapide de la température de l'enveloppe de la bouteille, dans la zone où se produit la décomposition. En particulier, si le dispositif de décompression est bloqué par les produits de la décomposition de l'acétylène, il y a un risque élevé d'explosion de la bouteille).
4. Étant donné que l'utilisation de bouchons fusibles n'est prévue qu'à titre facultatif dans la norme EN ISO 3807:2013, citée dans le tableau du paragraphe 6.2.4.1, et qu'elle est interdite au titre du nota du paragraphe 6.2.4.1 (également ajouté en mars 2014), la proposition n'a aucune incidence sur le renvoi à la norme EN ISO 3807:2013.

Proposition

5. Paragraphe 6.2.3.1.5 du RID/ADR, modifier comme suit :

« Les bouteilles d'acétylène ne doivent pas être munies de ~~bouchons fusibles~~ dispositifs de décompression. »

Justification

6. La présente modification vise à préciser qu'il convient, de façon générale, de n'utiliser aucun dispositif de décompression pour les bouteilles d'acétylène ne portant pas la marque « UN », ce qui rendrait le transport de ces bouteilles plus sûr.
-